



LE MANIFESTE

DES CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS ET ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

NOUS PROFESSIONNELS, FEMMES ET HOMMES PASSIONNÉS ET ENGAGÉS,
AGISSONS AVEC LES ÉLUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS TERRITOIRES

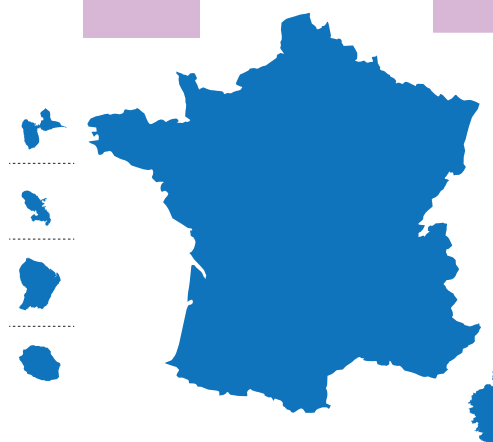


Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, l'UMIH et le GNC, organisations professionnelles représentatives, rassemblent 80 % des professionnels syndiqués.

Dans le cadre des élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars prochains, l'UMIH et le GNC ont souhaité adresser aux candidats un manifeste leur rappelant le rôle essentiel, et pourtant trop méconnu, des entreprises du secteur en termes de dynamisme économique, d'emplois, de lien social et d'aménagement du territoire.

Ce manifeste vise à présenter aux futurs élus, nos réponses aux principaux sujets de préoccupation, notamment celles relevant du champ de compétence municipal.

Nos entreprises et nos métiers, indispensables à la vie des communes, doivent en effet être pris en compte dans l'élaboration des projets municipaux.



Forte de ses 80 000 entreprises indépendantes, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle leader du secteur des CHR (cafés, hôtels, restaurants, discothèques) et en est le porte-parole.

La confédération représente, défend et promeut les professionnels cafe-tiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).



Le Groupement National des Chaînes Hôtelières (GNC), créé en 1989, est une organisation professionnelle patronale représentative, qui regroupe la quasi-totalité des chaînes hôtelières intégrées françaises et étrangères implantées en France.

Le GNC compte parmi ses membres les grands noms de l'hôtellerie de chaînes dont Accor, Alliance Hospitality, Balladins, B&B Hotels, Choice Hotels, Confort Inn, Louvre Hotels Group, Hilton, Holiday Inn, Hyatt, Le Méridien.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, le GNC s'est associé à l'UMIH afin que l'hôtellerie parle d'une seule et même voix en France.

SOMMAIRE

4^e employeur privé de France,
nous apportons une contribution majeure
à l'économie de nos territoires 4

Nous participons à mieux respecter
l'environnement naturel & relationnel 12

Nous construisons au quotidien
le lien social et culturel..... 18

Annexe..... 26



LE MANIFESTE DES CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS ET ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

NOUS PROFESSIONNELS, FEMMES ET HOMMES PASSIONNÉS ET ENGAGÉS,
AGISSONS AVEC LES ÉLUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS TERRITOIRES



C'est en bonne partie l'art de vivre à la française, renouvelé de génération en génération, qui explique le dynamisme économique et social du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Le restaurant, l'hôtel, le bar-café, l'établissement de nuit.

Imaginons un instant un monde sans eux !

Cela suffit à mesurer combien ils sont importants dans la construction de nos liens sociaux et dans notre culture.

Au-delà de cette dimension sociale ce sont, avant tout, des entreprises animées par des femmes et des hommes de passion qui contribuent à l'attractivité économique et touristique de nos communes. Ils sont au cœur de l'emploi et de la vitalité économique locale, comme le sont tous les acteurs du tourisme, premier secteur créateur d'emplois au niveau national comme au niveau local.

Du plus petit café à la grande brasserie, de l'hôtel du village au palace, du restaurant ouvrier à l'étoilé ... tous participent à l'identité et à la richesse de nos territoires et de notre pays. Lieux de rencontre et de convivialité, ils éclairent la vie de nos communes, villages ou métropoles.

Mais ces cafés, hôtels, restaurants et établissements de nuit forment un ensemble d'une grande fragilité.

C'est pourquoi, dans cette période d'élaboration des projets municipaux et de débats, nous avons voulu partager avec vous, futurs élus communaux, les enjeux de nos métiers. Demain, vous aurez à prendre des décisions importantes pour l'exercice de nos activités, en matière fiscale ou réglementaire, qui auront un impact direct sur nos entreprises : nous attendons qu'elles contribuent à en accompagner le développement.

Nos enjeux rejoignent les vôtres car il s'agit de créer, ensemble, les conditions de réussite d'un développement durable du territoire.

Roland HEGUY

Président confédéral de l'UMIH

Jacques BARRE

Président du GNC





1

4^e EMPLOYEUR PRIVÉ DE
FRANCE, NOUS APPORTONS
UNE **CONTRIBUTION**
MAJEURE À
L'ÉCONOMIE DE
NOS TERRITOIRES



Le Tourisme, un vecteur de croissance pour l'économie française

Le Tourisme apporte une contribution décisive à l'économie française : créateur de valeur et d'emplois, il contribue à animer et structurer le territoire français.

Au plan national, le tourisme représente :

149 milliards d'euros

de consommation touristique répartis sur le territoire (source DGCIS 2013),

80 milliards d'euros

de chiffre d'affaires pour le secteur des Cafés / Hôtels / Restaurants / Discothèques CHR (source DGCIS 2013),

273 500 entreprises

dont environ 150 000 restaurants, 18 000 hôtels et 45 000 cafés et autres débits de boissons / établissements de nuit (source DGCIS 2013),

2 millions d'emplois

directs et indirects non délocalisables (source DGCIS 2013) soit le 4^e employeur privé de France,

7,1 %

du nombre total de salariés dans les territoires,

chaque année, près de

100 000 jeunes en formation

dont 37 000 apprentis.

Il apporte une contribution décisive à l'aménagement du territoire à plusieurs niveaux :

- un facteur structurant du territoire pour les investissements qu'ils nécessitent de nos chefs d'entreprises et des collectivités locales,
- une participation à la vitalité entrepreneuriale : 90 % des établissements ont moins de 10 salariés et participent au maintien du lien social,
- un apport important au financement des collectivités : à titre d'exemple, la taxe de séjour communale aura ainsi rapporté en 2011 : 212 millions d'euros à 2 477 communes et 673 communautés de communes.

Pour autant, nous avons toujours besoin d'une politique du tourisme portée par une forte dynamique, pour préserver nos atouts face à nos concurrents internationaux.





Les responsables locaux doivent être alertés de la multiplication d'activités qui ne respectent pas les dispositions législatives et réglementaires



Equité face à la concurrence déloyale et au commerce illégal

Les responsables locaux doivent être alertés de la multiplication d'activités qui ne respectent pas les dispositions législatives et réglementaires (par exemple : hébergement illégal, buvettes avec vente d'alcool sans licence, restaurants clandestins, etc.). Outre la concurrence déloyale qu'elles exercent vis-à-vis de nos établissements, ces pratiques ont également des conséquences importantes en ignorant les contraintes en matière d'hygiène ou de sécurité et les règles sociales et fiscales, et en engageant la responsabilité des autorités locales si celles-ci les tolèrent.

Pour répondre à ce fléau, nous avons initié, en mai 2013, des actions en justice contre des chambres d'hôtes illégales puis obtenu l'instruction interministérielle du 23 décembre 2013, cosignée par les Ministres Sylvia PINEL et Benoît HAMON. Ce rappel à la loi demande aux préfets de sensibiliser les maires de leur département sur les réglementations applicables aux loueurs de chambres d'hôtes et les sanctions en cas de non-respect de ces obligations.

Il est nécessaire que les citoyens et les pouvoirs publics soient alertés sur ces pratiques économiques déloyales.



Stabilité fiscale

L'alourdissement de la fiscalité ces dernières années a été particulièrement sensible pour notre secteur d'activité, tout à la fois exploitant d'actifs immobiliers (secteur hôtelier) et grand utilisateur de main d'œuvre, deux aspects particulièrement affectés par la fiscalité tant nationale que locale.

Au niveau national, nos entreprises, à forte intensité de main d'œuvre, ont été plus spécifiquement impactées par :

- l'augmentation successive de la TVA dans l'hôtellerie et la restauration de 5,5 % à 7 % en 2012 puis 10 % au 1^{er} janvier 2014,
 - la suppression des réductions de cotisations sur l'avantage nourriture,
 - la suppression de l'exonération de charges sur les heures supplémentaires,
 - l'augmentation des redevances de la Société pour la Perception de la Rémunération Equitable (SPRE) et de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM),
 - la hausse de la fiscalité sur les boissons sucrées et les alcools forts puis sur les boissons énergisantes,
 - l'annualisation du calcul des « réductions Fillon » et la prise en compte des heures supplémentaires,
 - les contributions sur les activités privées de sécurité,
 - la limitation du report des déficits fiscaux,
 - l'augmentation du taux du forfait social.
- Au niveau local, nos entreprises, aussi exploitants d'importants actifs immobiliers ont particulièrement été impactées par :
- la création de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en remplacement de la taxe professionnelle,
 - la création d'une taxe additionnelle à la CVAE pour le financement des Chambres de Commerce et d'Industrie,
 - l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties, +21 % en 5 ans selon l'Union nationale de la propriété immobilière, concernant la révision des valeurs locatives, la plupart des experts s'accordent pour dire qu'en raison des besoins de financement des collectivités locales, cette révision va générer d'ici 2018 une hausse estimée à 24 % tant sur la taxe foncière (TF) que sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
 - la création de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
 - l'augmentation de la taxe de séjour suite à la réforme du classement hôtelier, +26,3 % en moyenne entre 2008 et 2011 (cf. récapitulatif taxe de séjour en annexe),
 - l'augmentation généralisée des droits de terrasse, de la taxe de balayage, de la taxe de trottoirs et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



	2010	2012
Part des taxes dans le chiffre d'affaires HT	entre 2,2 % et 6,2 %	entre 3 % et 7 %
Part des taxes dans le résultat avant impôt	entre 10 % et 30 %	entre 15 % et 60 %
Part des taxes bénéficiant pour partie aux municipalités	entre 60 % et 85 %	entre 60 % et 90 %
Part de la TEOM dans la taxe foncière	entre 20 % et 30 %	
Taux d'augmentation moyen annuel	entre +2 % et +15 %	

Afin d'illustrer cette situation, nous avons réalisé une étude sur un échantillon d'une cinquantaine d'hôtels répartis sur l'ensemble du territoire, pour estimer l'évolution des taxes (hors TVA et taxe de séjour) entre 2010 et 2012.

Sur cet échantillon d'hôtels, le niveau des taxes locales s'établit en 2012, entre 3 % et 7 % du chiffre d'affaires HT d'un établissement. En y ajoutant la taxe de séjour là où elle est appliquée, le niveau général de taxe locale s'établit entre 4 % et 9 % du CA HT doublant ainsi le taux de TVA en vigueur jusqu'à fin 2013.

Rapportées au résultat net avant impôt - lorsque celui-ci est positif -, ces taxes sont comprises entre 15 % et 60 %, c'est-à-dire des taux le plus souvent supérieurs à celui de l'impôt sur les sociétés.

Sur la période 2010-2012 et sur le même échantillon, ces taxes ont subi des augmentations comprises entre 2 % et 15 % soit une progression moyenne annuelle d'environ 5 % bien au-delà du rythme d'inflation et des capacités des hôteliers à la répercuter sur les prix.

A titre d'exemple, on peut relever que la TEOM, relevant de la seule municipalité ou agglomération représente entre 20 % et 30 % du total de la taxe foncière.

Enfin, sur le total des taxes, une part comprise entre 60 % et 90 % est pour une large partie décidée et affectée aux municipalités. C'est sur cette part qui relève de la responsabilité des élus locaux, que nos organisations souhaitent attirer votre attention.

L'empilement des taxes (taxe de séjour, terrasses, trottoirs), l'élargissement de leur assiette et l'augmentation des taux, accroissent d'autant la fragilité de nos établissements et mettent en péril leur pérennité



Stabilité réglementaire, simplification

Aujourd'hui, nos entreprises sont asphyxiées par la lourdeur administrative, fiscale et réglementaire. Notamment, il faut garder en tête que tout investissement de mise en conformité se réalise au détriment des investissements de rénovation, accueil, marketing, numérique, etc. La stabilité réglementaire et sa simplification sont essentielles pour nos établissements et devraient être privilégiées. En effet, la profession a dû supporter ces dernières années, une cascade de nouvelles réglementations :

- sécurité incendie,
- hygiène,
- nouveau classement hôtelier à compter du 23 juillet 2012,
- complexité croissante du champ administratif et social (pénibilité, formation, paie...).

Et de nouvelles mises aux normes sont encore attendues :

- accessibilité pour les personnes handicapées à compter du 1^{er} janvier 2015,
- mise en œuvre de la déclaration sur les 14 familles d'allergènes contenus dans les plats, à compter du 13 décembre 2014,
- mise en œuvre obligatoire du label « fait maison ».

Sécurité

Nos établissements sont souvent les dernières activités commerciales présentes dans les quartiers sensibles et les zones rurales. Nos exploitants sont confrontés à de fréquents incidents (vols, détérioration des façades, vandalisme...).

Les enjeux de sécurité sont essentiels pour le tourisme et pour nos professionnels, qui sont des acteurs engagés : à titre d'illustration, l'UMIH a signé une convention nationale de partenariat avec le SNES (Syndicat National des Entreprises de Sécurité) portant notamment sur le lancement d'un label commun sur la sécurité des établissements de nuit (SEN). Ce label sera ainsi décerné aux entreprises prestataires de sécurité privée qui formeront leurs agents au module spécifique SEN. Ce partenariat entend ainsi contribuer à revaloriser et à professionnaliser cette spécialité.

Les enjeux de sécurité sont essentiels pour le tourisme et pour nos professionnels



Nos propositions & recommandations

- > Assurer la promotion touristique de la commune dans une organisation de travail mutualisée entre les élus, les administrations et nous les professionnels pour favoriser l'activité locale.
- > Imposer le respect des lois et réglementations à tous les acteurs du tourisme pour assurer une meilleure équité.
- > Faire respecter et contrôler l'application de la nouvelle instruction sur la réglementation des chambres d'hôtes (définition précise de l'activité de loueur de chambre d'hôtes, déclaration obligatoire en mairie, immatriculation au registre du commerce et des sociétés, régime social et fiscal, affichage et publicité des prix, contribution à l'audiovisuel public et redevances pour la diffusion d'œuvres musicales, sécurité incendie, activité de tables d'hôtes, taxe de séjour, etc.).
- > S'assurer que les offices du tourisme ne promeuvent que des établissements respectant la réglementation.
- > Garantir une plus grande stabilité fiscale locale pour nous permettre de remplir au mieux nos missions liées à l'emploi et à l'investissement.
- > Assurer une meilleure utilisation du produit de la taxe de séjour, en y associant les professionnels.
- > Simplifier nos échanges avec vos administrations (exemple : dématérialisation pour le changement d'enseigne).
- > Renforcer la sécurité de nos clients et de nos salariés autour de nos établissements.





2

NOUS PARTICIPONS À
MIEUX **RESPECTER**
L'ENVIRONNEMENT
NATUREL & RELATIONNEL



Prise en compte de notre impact environnemental

Nos métiers sont très impliqués dans toute nouvelle mesure environnementale (réglementaire ou fiscale), même si nous en comprenons l'importance face à l'augmentation du prix de l'énergie et aux attentes de nos clients.

Au même titre que le logement, les hôtels, cafés et restaurants sont très dépendants de l'énergie et sont par conséquent, de possibles terrains d'expérimentation pour les nouvelles technologies.

Parmi les multiples actions et initiatives menées par le GNC et l'UMIH, cette dernière fournit aux professionnels un « kit environnement » dans lequel ils peuvent trouver des outils d'aides à la mise en œuvre d'une démarche environnementale tels qu'un module sur la sensibilisation à l'environnement des salariés, des exemples de mesures visant à réduire les consommations d'énergie...

A ce titre, nous participons à la pédagogie du client/citoyen sur ces sujets environnementaux : bon usage de la climatisation, de l'eau, de l'électricité, de la blanchisserie, recyclage des déchets, consommation raisonnée des produits d'accueil...

Les démarches environnementales de nos professionnels CHRD pourraient être optimisées par la mise en place par la collectivité publique de solutions en termes de collecte et de valorisation des déchets.



Eco-labels : une priorité

La sensibilisation grandissante à la problématique de l'environnement incite nos professionnels à utiliser des éco-labels. A titre d'exemple, l'UMIH promeut le Label Clef Verte depuis 2005 pour l'ensemble des hôteliers et des restaurateurs soucieux de l'impact de leur activité sur l'environnement, afin que leurs efforts soient visibles auprès du grand public.

Les professionnels du secteur CHRD ont accès à une offre de plus en plus variée de produits et d'équipements éco-responsables. Que ce soit sur les produits alimentaires (café, thé), les produits d'hygiène (savon, produits lessiviels), les équipements (système de chauffage permettant de faire des économies d'énergie, modes de cuisson et de conservation), nos professionnels sont des vitrines de l'évolution de l'équipement et des achats éco-responsables (à l'exemple de la moquette et TV dans les chambres dans les années 60/70).

Acteurs des circuits courts

Par le nombre de nos adhérents et notre implantation territoriale, nous sommes en mesure de jouer un rôle d'interface entre les entreprises et leurs fournisseurs. En misant sur la capacité d'achat et de promotion des CHRD, nous agissons pour proposer une offre adaptée aux nouvelles normes environnementales et privilégier les achats locaux et régionaux.



Le pari du numérique

La place qu'occupe Internet depuis 10 ans a révolutionné le tourisme et radicalement changé la donne en matière de distribution de nos produits et services, et donc de la distribution de la destination.

Aujourd'hui, 56 % des réservations d'hôtels passent par internet*. Après avoir pris une place conséquente sur un marché émiété, les plateformes de réservations en ligne (OTA) renforcent leur position par une attitude commerciale agressive.

Ce phénomène entraîne 2 risques majeurs :

- un poids de plus en plus important des commissions versées au détriment de l'investissement et des territoires,
- une maîtrise fragilisée dans la relation client.

Nous voulons tous, élus comme chefs d'entreprise, dynamiser les flux de clientèles pour conserver la maîtrise de la destination.

Nos pouvoirs publics doivent être sensibilisés à l'appauvrissement du tourisme par la captation de la valeur locale par ces acteurs, principalement établis à l'étranger.

*source : FEVAD 2012





Alcool et lutte contre l'alcoolisme

Seuls 10 % de l'alcool consommé en France le sont au travers de nos établissements CHR.D.

Or les cafés, hôtels, restaurants, discothèques, au service de nos clients, sont encadrés par le code de la santé publique. Pour mémoire, tous nos établissements sont titulaires d'une licence de débit de boissons leur permettant de vendre les boissons alcoolisées. A ce titre, ils sont formés et responsabilisés pour la vente d'alcool (ivresse publique, protection des mineurs, conduite en état d'ivresse, mise en danger d'autrui, etc.). Nos métiers font autant appel au savoir-faire qu'au savoir-être.

En outre depuis de nombreuses années, l'UMIH s'implique dans les différentes démarches de sensibilisation et de prévention visant à informer les consommateurs sur les risques encourus par l'abus d'alcool.

Ambiance et maîtrise du bruit

Un contexte festif et convivial est par nature créateur de bruit. Pour leur part, nos établissements s'efforcent toujours de le gérer dans l'intérêt de la vie locale et du respect du voisinage.

Cependant, une baisse globale et réglementée du son dans tous les types d'établissements et pour tous les créneaux horaires, aurait un effet totalement contre-productif, avec une jeunesse qui déserterait encore un peu plus nos établissements pour se tourner vers des soirées privées ou associatives illégales, dans lesquelles aucune règle (donc aucune protection du client) n'est appliquée.

Conscients de cet enjeu de santé publique, nous souhaitons anticiper et être un interlocuteur incontournable sur la problématique du volume sonore au sein des lieux de loisirs et de nuit.

L'UMIH et le GNC s'impliquent dans les différentes démarches de sensibilisation et de prévention visant à informer les consommateurs sur les risques encourus par l'abus d'alcool

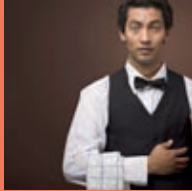
Autorisations d'ouverture

Le régime de la licence de débit de boissons est déclaratif auprès des mairies sans aucun contrôle de légalité a priori par les autorités compétentes avant toute délivrance (outre l'obligation pour le déclarant de suivre la formation au permis d'exploitation), ce qui peut générer des ouvertures illicites de débits de boissons, source de concurrence déloyale pour nos professionnels.

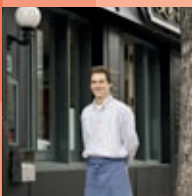
Le maire est compétent en matière de police générale des débits de boissons. Il peut, en raison de circonstances locales particulières :

- prendre des dispositions nécessaires et restreindre les termes de l'arrêté préfectoral en fixant par exemple des heures de fermetures moins tardives,
- interdire pour certains établissements la vente de boissons alcooliques pendant certains créneaux horaires ou réduire les possibilités de dérogations,
- interdire la consommation d'alcool à certaines heures et à l'intérieur d'un certain périmètre géographique.

Il peut également prendre des arrêtés ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières pour réglementer certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique.



Nos propositions & recommandations



- > Organiser systématiquement, dans une nouvelle gouvernance territoriale, une concertation avec les professionnels avant toute mise en œuvre de nouvelles mesures (environnement, bruit, fiscalité, réglementaire, autorisations d'ouverture).
- > Exercer pleinement les compétences municipales en matière de police des débits de boissons en vue de la sécurité et protection des clients (s'assurer notamment que le déclarant de la licence de boissons a bien fourni son attestation de formation au permis d'exploitation).
- > Sensibiliser les acteurs municipaux (offices de tourisme, etc.) pour éviter la commercialisation via les plateformes de réservation en ligne.
- > Mieux appréhender les enjeux numériques du territoire et travailler ensemble pour investir (achats de mots-clés de la destination, de la ville, des extensions de noms de domaine, etc.).





3

NOUS CONSTRUISONS
AU QUOTIDIEN LE **LIEN**
SOCIAL ET CULTUREL



Créations d'emplois

Pour 2013, Pôle Emploi a confirmé, dans son enquête annuelle des besoins de main-d'œuvre, que le secteur HCR était toujours le secteur n°1 avec près de 220 000 projets d'embauche, soit 14 % de l'ensemble des offres d'emploi tous secteurs confondus. Près d'un tiers des entreprises CHRD interrogées a ainsi déclaré avoir des projets de recrutement en 2013.

4 métiers de notre secteur figurent parmi les profils les plus recherchés en 2013 : serveurs de cafés, employés polyvalents de cuisine, employés de l'hôtellerie, cuisiniers (cf. tableaux en annexe).

Nos entreprises jouent un rôle clé dans l'emploi et l'insertion des jeunes : les moins de 25 ans constituent 18 % de nos effectifs contre 9 % en moyenne dans les autres secteurs. Finalement, près d'un jeune sur dix travaille dans nos entreprises.

L'hôtellerie-restauration est ainsi plus ouverte aux jeunes sans emploi que d'autres secteurs.

**Près de 220 000
projets d'embauche,
soit 14 % de l'ensemble
des offres d'emploi**

Apprentissage

Avec plus de 6,1 % des salariés sous contrat en alternance (37 000 contrats d'apprentissage et plus de 13 000 contrats de professionnalisation en 2012), nous restons une filière d'excellence pour la qualification et l'insertion des jeunes.

L'UMIH et le GNC se sont fortement mobilisés pour doter la profession d'un outil, « le permis de former », afin de garantir à chaque jeune une formation et un accompagnement de qualité dans nos entreprises. La transmission du savoir et des connaissances en situation de travail demeure la règle et fait partie de la culture de nos métiers.

Aussi, la qualification par l'alternance est la priorité de l'UMIH et du GNC en matière d'insertion professionnelle. C'est pourquoi nous avons créé et participons à l'animation d'un réseau de 140 CFA.

Le secteur CHRD finance chaque année les CFA à hauteur de 5,7 millions d'euros sur les fonds de la formation professionnelle des entreprises, mais également l'ensemble du dispositif d'apprentissage via la taxe pour un montant global d'environ 70 millions d'euros.

Conscients du rôle essentiel des acteurs locaux, dans le développement d'un apprentissage de qualité pour notre jeunesse, nous souhaitons vivement poursuivre notre investissement aux côtés des élus.



Formation professionnelle

L'UMIH et le GNC souhaitent que la formation professionnelle soit le gage d'un investissement résolument tourné vers l'emploi et la compétitivité des établissements CHR.D.

Il s'agit de relever les défis majeurs pour l'insertion durable des salariés, le développement des compétences et leur fidélisation, sans oublier l'adaptation nécessaire et permanente aux mutations de l'environnement des entreprises.

Il s'agit également de favoriser une bonne articulation entre formation initiale et formation continue, pour permettre le développement des parcours professionnels sur le territoire et au sein du secteur.

Ainsi en 2012, les professionnels ont investi 144 millions d'euros pour la formation des salariés et chaque année c'est un salarié sur trois qui bénéficie d'une formation.

En 2012, les professionnels ont investi 144 millions d'euros pour la formation des salariés

Logement des saisonniers : frein à notre activité

Depuis des années, nous constatons que l'offre de logement dédiée aux salariés saisonniers, mais aussi aux étudiants et apprentis, est en totale inadéquation avec la demande.

Cette carence nuit gravement à l'attractivité des emplois, surtout dans certaines zones du territoire (littoral, montagne, rural).

L'UMIH a initié un projet immobilier innovant, en association avec la Caisse des Dépôts et Consignations et Action Logement, avec pour objectif la construction de résidences mixtes ouvertes aux salariés saisonniers, aux étudiants et aux apprentis des branches professionnelles CHR et Métiers de Bouche rencontrant des difficultés de logement.



Accès de tous les publics à nos établissements

Face à l'échéance de 2015, l'UMIH et le GNC sont particulièrement actifs et mobilisés sur le sujet de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public. Nous avons participé à tous les travaux du gouvernement concernant l'ajustement de l'environnement normatif et le calendrier de mise en œuvre.

Nous avons assuré, une nouvelle fois, notre volonté de collaborer pour que l'accessibilité de nos clients et de nos salariés soit prise en compte dans la vie de tous les jours au sein de la profession.

Cependant, nous restons inquiets face aux situations d'incertitudes juridiques graves qui seraient préjudiciables à la viabilité économique de nos établissements.

Nous accompagnons les exploitants dans la mise aux normes de leur établissement notamment en participant aux commissions de sécurité et d'accessibilité. Mais certaines problématiques apparaissent, comme l'interprétation différente des commissions et les coûts importants dus aux travaux faisant partie des investissements contraints. Nous restons très vigilants.

L'UMIH et le GNC sont particulièrement actifs et mobilisés sur le sujet de l'accessibilité aux personnes handicapées

Le repas gastronomique des Français : un patrimoine culturel à préserver

En 2010, l'UNESCO a reconnu comme patrimoine immatériel, le repas gastronomique. Par repas « gastronomique », on n'entend pas nécessairement la restauration de luxe mais le repas festif coutumier, voire le casse-croûte, mettant l'accent sur le plaisir du goût, l'harmonie entre les saveurs et celle entre l'homme et les produits de la nature. Le tout selon un schéma précis, de l'apéritif au digestif, entre lesquels on aura servi une entrée, un plat de viande et/ou de poisson, et un dessert.

Les restaurants perpétuent au quotidien ce modèle ancré dans notre culture. Cet élément doit faire partie intégrante de la valorisation propre à chaque territoire.

Parallèlement, depuis quelques années, le client se montre toujours plus en recherche de qualité. Nous estimons que la restauration à table doit être valorisée pour se distinguer du reste de l'offre et rendre le marché plus transparent. Aussi, nous encourageons les restaurateurs, à s'inscrire dans toute démarche de qualité et notamment au travers du titre « maître restaurateur », unique label d'Etat.

Vivre ensemble, lien social :

Cafés-culture

Depuis 50 ans, le nombre de cafés en France s'est dramatiquement réduit. C'est pourquoi l'UMIH a participé depuis plus de 5 ans à la plateforme nationale des « Cafés Culture » pour relever le pari de créer le premier dispositif national d'aide à l'emploi artistique direct qui permettra d'aider au maintien de cette activité.

Lutte contre la désertification des services publics, exemple : multi services

Depuis quelques années, les commerces ruraux en général, les cafés, restaurants et autres lieux de convivialité en particulier, disparaissent de nos bourgs et villages, ou ont des difficultés. Les élus des territoires doivent prendre conscience de l'urgence de défendre tous les services nécessaires au quotidien de leurs administrés. C'est pourquoi, nous travaillons à la mise en œuvre de solutions concrètes de mutualisation de services et commerces.

Une des idées serait d'installer dans les cafés, hôtels, restaurants, des services publics et parapublics dans les zones rurales.

Licences débits de boissons : permettre la réouverture d'un café grâce au maintien de la licence IV dans la commune

Le nombre de cafés est en baisse : 500 000 cafés en 1900 contre 35 400 en 2011, ce qui représente moins d'un café par commune. Et, hors agglomération, les cafés continuent à disparaître jour après jour, cela entraîne une disparition des licences IV (sachant que la création de ce type de licence n'est plus possible).

Sur le plan économique, les cafés jouent aussi un rôle essentiel dans le maillage du territoire et constituent un rôle majeur du développement touristique.

Pour lutter contre la disparition des licences et la désertification des zones rurales ou reculées et assurer la réouverture de cafés, nous vous invitons à conserver la dernière licence IV sur votre commune.

Licences débits de boissons : licences temporaires

Le maire peut accorder des autorisations pour ouvrir des débits temporaires mais cela dans un encadrement juridique très précis (par exemple, pour les associations uniquement, pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent elles-mêmes et dans la limite de 5 manifestations annuelles pour les particuliers à l'occasion de foires, ventes et fêtes publiques et traditionnelles, et seulement pour les boissons des deux premiers groupes, pour les associations sportives agréées uniquement dans la limite de dix autorisations annuelles).



Nous souhaitons attirer votre vigilance sur les débits temporaires. Le non-respect de la réglementation constitue un risque pour la santé publique et l'ordre public. De plus, ce non-respect entraîne une fragilisation économique de nos établissements.

Journée d'information Permis d'exploitation pour les mairies

Depuis 2011, notre organisme de formation UMIH FORMATION organise dans la plupart des départements des demi-journées d'information destinées aux collectivités territoriales (maires adjoint) ainsi qu'au personnel administratif. Ce rendez-vous permet de faire un point objectif et constructif sur les enjeux et les objectifs de la formation obligatoire au Permis d'Exploitation, (notamment face au commerce illégal), de sensibiliser les municipalités lors de la délivrance d'autorisation de buvettes temporaires, de licences restaurant, de licences à emporter et d'expliquer la réglementation des chambres d'hôte.

Terrasses

Le maire délivre également les autorisations aux professionnels des CHR qui souhaitent établir des terrasses. Ces autorisations donnent lieu à la conclusion avec l'administration d'une convention d'occupation, en contrepartie du paiement d'une redevance. Ces autorisations sont toujours précaires et peuvent être retirées, par exemple, pour des nécessités de circulation publique, mais également non renouvelées, ce qui peut poser des problèmes à nos professionnels qui en retirent souvent un chiffre d'affaires significatif mais non valorisable par exemple en cas de transmission de leur fonds de commerce.



COMMISSIONS DE SÉCURITÉ MUNICIPALES

Nous constatons, dans les Commissions de sécurité à l'échelon local, une mauvaise compréhension de nos métiers et des procès-verbaux non compris par nos chefs d'entreprise.

L'UMIH et le GNC siègent à la Commission Centrale de Sécurité Incendie (CCSI), et incitent les maires à demander au préfet qu'un professionnel du secteur CHRD puisse siéger en tant que personne qualifiée dans les commissions de sécurité (CCDSA et commissions communales).

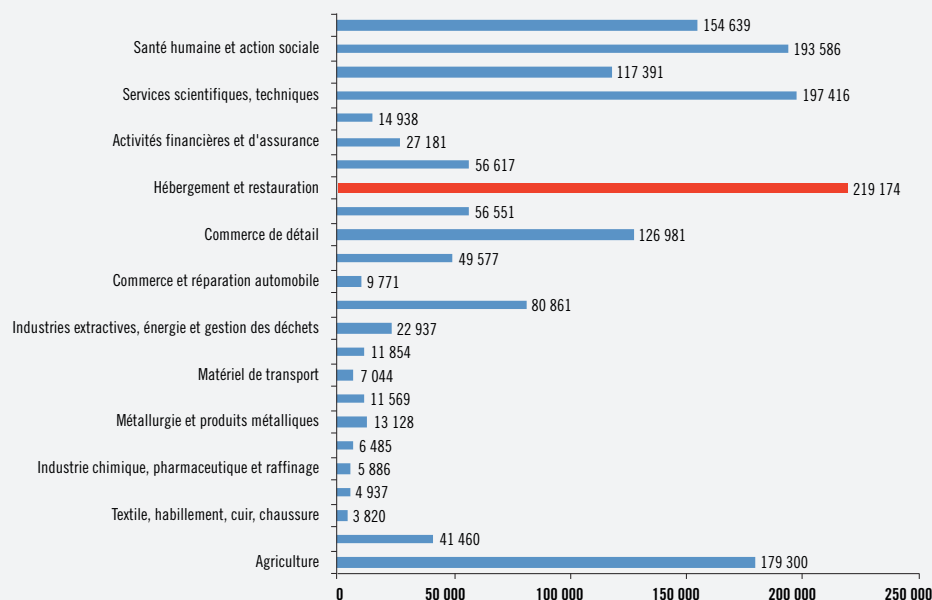
Nos propositions & recommandations

- > Nous aider à valoriser l'image de nos métiers/formations, tout autant auprès des élus représentants des collectivités locales dans les instances, qu'auprès des jeunes/demandeurs d'emploi/grand public.
- > Travailler avec nous pour aider à la réalisation de « résidences mixtes », réponse au problème de logement des saisonniers, des étudiants et des apprentis.
- > Demander la coordination des travaux liés à l'accessibilité entre la voirie et nos établissements et assurer la bonne information des visiteurs en situation de handicap via notamment le site internet de la mairie.
- > Assurer la promotion du patrimoine culturel local au travers de son identité culinaire.
- > Encourager le développement des « cafés culture » (via attribution de subventions).
- > S'impliquer, à nos côtés, dans la création de surfaces multi-services basées sur l'activité cafés/restaurants.
- > Veiller au maintien de la dernière licence IV dans votre commune (préempter le cas échéant), pour permettre la réouverture ultérieure d'un café.
- > Veiller au respect des règles dans la délivrance des licences temporaires.
- > Lors de manifestation locale, orienter les organisateurs associatifs notamment vers les professionnels.
- > Mesurer le dommage lié à la suppression des autorisations d'occupation du domaine public (terrasses) par rapport à la satisfaction d'une clientèle et le risque de sa désaffection.
- > Faire participer les professionnels des CHR/D aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).
- > Créer une instance de concertation pérenne sur nos activités entre les décideurs publics et les professionnels.



ANNEXE

Nombre de projets de recrutement par secteurs d'activité en 2013 (Source Enquête BMO 2013, Pôle Emploi)



Les 15 métiers rassemblant le plus grand nombre de projet de recrutement en 2013 (Source Enquête BMO 2013, Pôle Emploi)

	Projets de recrutement permanents	Projets de recrutement saisonniers	Ensemble des projets pour 2013
Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs	2 366	90 316	92 682
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	60 183	16 540	76 723
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	20 353	46 093	66 446
Professionnels de l'animation socioculturelle	16 610	47 759	64 369
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	37 065	26 704	63 769
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	8 721	53 162	61 883
Aides à domicile et aides ménagères	44 637	9 674	54 311
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture...)	34 880	5 895	40 776
Vendeurs habillement, articles luxe, sport, loisirs, culture	16 844	13 482	30 326
Employés de l'hôtellerie	7 840	22 129	29 970
Cuisiniers	13 262	16 296	29 558
Employés de libre-service	15 074	12 564	27 638
Ingénieurs, cadres études & R&D informatique	26 456	209	26 665
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	11 157	15 414	26 571
Artistes (musique, danse, spectacles, y.c. professeurs)	15 680	10 827	26 507

Répartition régionale en 2011 des effectifs salariés dans les secteurs d'activités caractéristiques du tourisme

Régions	Hébergement touristique	Restaurants et débits de boissons	Autres services caractéristiques ⁽¹⁾	Total des secteurs d'activités caractéristiques du tourisme	Total des secteurs confondus	«Part des secteurs d'activités caractéristiques du tourisme dans l'ensemble des emplois salariés en 2012 (en %)»
Alsace	7 130	19 305	11 253	37 688	538 803	7,0%
Aquitaine	11 887	26 943	17 514	56 344	804 738	7,0%
Auvergne	4 212	8 803	6 206	19 221	315 930	6,1%
Bourgogne	5 017	11 500	10 841	27 358	403 156	6,8%
Bretagne	8 699	24 957	13 764	47 420	776 367	6,1%
Centre	5 681	16 232	6 073	27 986	629 301	4,4%
Champagne-Ardenne	2 856	8 946	6 151	17 953	314 141	5,7%
Corse	2 775	3 274	2 894	8 943	70 263	12,7%
Franche-Comté	2 363	6 721	3 767	12 851	280 724	4,6%
Île-de-France	57 240	183 260	173 455	413 955	4 529 912	9,1%
Languedoc-Roussillon	9 416	23 591	11 776	44 783	556 463	8,0%
Limousin	1 623	4 745	3 851	10 219	160 365	6,4%
Lorraine	4 206	17 209	11 728	33 143	533 381	6,2%
Midi-Pyrénées	8 131	22 173	16 003	46 307	751 407	6,2%
Nord - Pas-de-Calais	5 441	31 358	17 936	54 735	1 012 508	5,4%
Basse-Normandie	5 294	10 025	5 381	20 700	350 780	5,9%
Haute-Normandie	3 162	11 770	7 834	22 766	468 431	4,9%
Pays de la Loire	7 037	24 682	15 130	46 849	994 616	4,7%
Picardie	3 542	11 515	8 568	23 625	415 352	5,7%
Poitou-Charentes	4 465	11 569	6 102	22 136	403 260	5,5%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	26 853	58 738	32 876	118 467	1 271 449	9,3%
Rhone-Alpes	29 720	60 428	42 145	132 293	1 865 614	7,1%
Total	216 750	597 744	431 248	1 245 742	17 446 961	7,1%

⁽¹⁾ Transport de passagers (aérien, ferroviaire, par autocar, maritime, fluvial) & autres services caractéristiques
Source : Acooss.

Produit de la taxe de séjour et de la taxe forfaitaire perçus en 2011 par région

Région	Produit taxe de séjour communale (en €)	"Nombre de communes"	Produit taxe de séjour groupement à fiscalité propre (en €)	Nombre de groupements	Nombre de communes appartenant à des groupements percevant la taxe de séjour	Total produits taxe de séjour (en €) en 2011	Variation 2008-2011 (en %)
Alsace	950 689	59	3 747 850	27	394	4 698 539	NS*
Aquitaine	11 795 864	199	2 806 025	67	903	14 601 889	21,7%
Auvergne	1 126 706	151	1 794 856	71	875	2 921 562	18,1%
Bourgogne	1 335 231	66	1 874 783	45	810	3 210 014	42,5%
Bretagne	6 424 753	171	2 719 187	31	356	9 143 940	21,7%
Centre	1 372 998	60	1 881 797	18	227	3 254 795	NS*
Champagne-Ardenne	862 566	35	426 899	11	268	1 289 465	NS*
Corse	3 153 464	46	604 724	6	41	3 758 188	25,7%
Franche-Comté	734 354	70	623 381	23	459	1 357 735	9,6%
Ile-de-France	50 094 877	69	7 294 296	9	98	57 389 173	39,2%
Languedoc-Roussillon	13 708 820	152	1 190 933	42	464	14 899 753	18,2%
Limousin	316 792	41	411 526	17	180	728 318	16,8%
Lorraine	1 578 748	50	1 240 166	18	268	2 818 914	NS*
Midi-Pyrénées	4 333 649	240	2 108 009	74	1 058	6 441 658	34,8%
Nord - Pas-de-Calais	3 384 191	84	469 414	13	229	3 853 605	19,6%
Basse-Normandie	2 795 970	80	1 140 968	19	347	3 936 938	41,6%
Haute-Normandie	354 849	27	1 229 006	12	282	1 583 855	92,4%
Pays de la Loire	4 904 226	75	2 137 044	18	258	7 041 270	1,3%
Picardie	955 026	41	756 531	7	264	1 711 557	24,5%
Poitou-Charentes	4 719 408	78	454 899	19	295	5 174 307	33,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 926 487	259	2 116 780	23	189	31 043 267	11,2%
Rhône-Alpes	20 735 055	403	8 993 541	102	1 198	29 728 596	11,7%
Outre-mer	2 295 635	21	148 357	1	6	2 295 635	15,0%
Total	166 860 358	2 477	46 170 972	673	9469	212 882 973	26,3%

NS* : pourcentage non significatif en raison du changement de périmètre
Sources : DGFIP, DGCL, comptes de gestion 2011

“Ensemble, construisons les conditions d’un développement durable de nos activités et du tourisme”

Roland HEGUY

Président Confédéral de l’UMIH

Jacques BARRE

Président du GNC



www.umih.fr



22 rue d’Anjou 75008 Paris
Tél. : 01 44 94 19 94 – umih@umih.fr